

Déclaration adressée au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, ainsi qu'aux parlements et aux gouvernements des États membres de l'Union

Incidence, pour les institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres de l'Union européenne et la Cour des comptes européenne (CdCE), du Semestre européen et des autres évolutions récentes en matière de gouvernance économique de l'UE

1. Le comité de contact des présidents des institutions supérieures de contrôle (ISC) des États membres de l'UE et de la Cour des comptes européenne (CdCE) s'est réuni à Luxembourg les 13 et 14 octobre 2011. La réunion a notamment été consacrée à l'examen de l'incidence du Semestre européen et des autres évolutions récentes en matière de gouvernance économique de l'UE, y compris la réglementation et la surveillance des systèmes financiers et des institutions financières, les aides d'État en faveur du secteur financier et l'audit des mécanismes de gestion de la crise de l'euro.

2. Le comité de contact constate que la crise économique et financière mondiale a révélé les liens étroits qui unissent les économies de l'UE (aussi bien au sein qu'en dehors de la zone euro) et mis en relief les priorités et intérêts communs qui transcendent la dimension nationale. La réponse apportée au niveau de l'UE a comporté un ensemble de mesures comprenant: des efforts en vue de stimuler la reprise économique et la croissance; des mécanismes nouveaux visant à favoriser la coordination des politiques budgétaires et économiques; une nouvelle législation en matière de gouvernance économique; des changements concernant la surveillance du secteur financier; une assistance financière aux États membres qui en ont besoin.

Contrôle public approprié des finances publiques

3. Le comité de contact souligne que les mécanismes et instruments nouveaux mis en place aux niveaux national, intergouvernemental (notamment entre les pays membres de la zone euro) et de l'UE pourraient avoir des implications considérables pour l'utilisation des deniers publics, notamment un risque accru de déficience en matière d'obligation de rendre compte et de contrôle du secteur public.

4. Le comité de contact est d'avis qu'il importe de respecter les principes suivants (favorisant la bonne gouvernance et la sauvegarde des fonds) lorsque des deniers publics sont en jeu:

- un degré suffisant de **transparence**, par la présentation d'informations fiables en temps utile (y compris les statistiques nationales) concernant l'utilisation réelle ou envisagée des fonds publics et les risques auxquels ceux-ci sont exposés;
- un degré approprié d'**obligation de rendre compte**, impliquant un examen public des opérations et exigeant de tenir pour responsables les décideurs et ceux qui sont chargés de la gestion des processus;

- un **contrôle public** approprié, en vue de fournir une assurance et des informations sur l'utilisation des fonds publics et sur les risques auxquels ils sont exposés, ce qui contribuerait à assurer la transparence et constituerait une base pour l'obligation de rendre compte.

5. Le comité de contact souligne qu'il importe de réagir de manière efficace, en matière d'audit du secteur public, à la crise économique et financière. Les mécanismes et instruments nouveaux sont sources de responsabilités, de possibilités et de défis nouveaux pour les ISC de l'UE et la CdCE. Ces institutions examineront, dans la mesure du possible et dans le cadre de leurs mandats respectifs, comment elles peuvent adapter leurs travaux d'audit à ce nouveau contexte. Dans certains cas, ce processus a déjà commencé, par l'instauration de tâches d'audit nouvelles ou actualisées.

6. Le comité de contact prend acte de l'appel à l'adoption de dispositions appropriées en matière d'audit externe public, conforme aux normes internationales d'audit, du mécanisme européen de stabilité (MES) lancé par les ISC de la zone euro. Le comité de contact a adopté une résolution spécifique sur ce sujet.

Approfondir la coopération entre les ISC de l'UE et la CdCE

7. Le comité de contact souligne qu'il importe d'apprendre et de tirer profit des expériences acquises par les uns et les autres. L'interdépendance croissante des économies de l'UE renforce la valeur de la perspective commune qui peut découler d'une coopération étroite. Cela implique notamment:

- de partager les **enseignements tirés** des résultats d'audit récents, et de leur incidence, de manière à accumuler des connaissances et à les diffuser;
- de repérer et de diffuser les **meilleures pratiques** en matière d'audit des mécanismes nouveaux (et existants);
- de détecter les **déficiences en matière de contrôle des finances publiques** et de mettre en lumière les **nouvelles tâches d'audit** et les **nouveaux partenariats** possibles, en examinant comment y répondre au mieux;
- d'envisager le développement de techniques et de **méthodes d'audit** spécifiques pouvant être utilisées par les ISC, ainsi que d'instruments et d'orientations permettant de les mettre en application.

8. Le comité de contact approfondira ces actions au sein de ses **réseaux** existants couvrant l'audit de la stratégie Europe 2020 et la politique budgétaire, ainsi que par le biais d'**audits parallèles ou coordonnés** et d'autres **activités de coopération** définies à cet effet.

Luxembourg, le 14 octobre 2011